



Durée



24 h

réparties sur une durée moyenne
de 8 à 12 semaines

BILAN DE COMPETENCES

Planning individualisé,
adapté à vos disponibilités

OBJECTIFS

Le bilan de compétences a pour objectif :

- D'analyser ses compétences personnelles et professionnelles, ses aptitudes et ses motivations.
- De définir son projet professionnel et, le cas échéant, un projet de formation.
- De permettre d'utiliser ses atouts comme un instrument de négociation pour un emploi, une formation ou une évolution de carrière



CADRE RÉGLEMENTAIRE

Articles L.1233.71, L.6313-1, L.6313-4 et R.6313-4 à R.6313-8 du Code du travail.
Arrêté du 31 juillet 2009 relatif au bilan de compétences des agents de l'Etat.

Loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel
Décret n° 2018-1330 du 28 décembre 2018 relatif aux actions de formation et aux bilans de compétences

MODALITE ET DÉLAIS D'ACCES

A la demande

Démarrage de la prestation dans un délai minimum de 15 jours à compter de l'entretien d'information qui a pour objectif de présenter notre centre et d'informer sur le bilan de compétences, la démarche, la méthode et les outils.

A ce stade, la personne a la possibilité de contacter plusieurs prestataires.

POUR QUI ?

Tout public

CONTACT



02.38.85.95.62



www.fap45.com
fap45@wanadoo.fr



25 Rue Jean Jaurès
45200 MONTARGIS

ACCESSIBILITÉ



Pour tout besoin spécifique ou aménagement de votre formation, contactez nos **référentes handicap** au 02.38.85.95.62

Nathalie BOUET - nathalie.bouet@fap45.com **Christelle MOREAU** - christelle.moreau@fap45.com



CONTENU DE LA PRESTATION

Phase préliminaire ayant pour objet :

- D'analyser la demande et le besoin du bénéficiaire
- De déterminer le format le plus adapté à la situation et au besoin
- De définir conjointement la procédure de déroulement du bilan

Phase d'investigation permettant au bénéficiaire

- De repérer la trajectoire professionnelle et personnelle
- D'analyser les intérêts, motivations, valeurs, priorités et choix de vie
- D'identifier les compétences, les potentialités ainsi que leur transférabilité
- De réfléchir sur les orientations professionnelles possibles
- De confronter des hypothèses de changement à l'environnement
- D'accompagner dans la construction d'un projet réaliste

Phase de conclusion permettant au bénéficiaire

- D'élaborer la stratégie professionnelle à mettre en place
- De finaliser les principales étapes de la mise en œuvre du ou des projet(s) professionnel(s)
- D'écriture en commun du « document de synthèse ». Ce document, propriété exclusive de la personne, précise les circonstances du bilan, le projet défini, les compétences, aptitudes et le plan d'action qui a été établi.

Phase de suivi : Entretien conseil post-bilan (entre 3 et 6 mois)

MOYENS ET MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Entretiens individuels et confidentiels
- Travail personnel en autonomie guidée :
 - passation de tests,
 - recherches de repères sur les métiers et le marché du travail
- Rencontre avec des professionnels

VALIDATION ET MODALITES D'ÉVALUATION

- Certificat de réalisation
- Auto-positionnement sur l'atteinte des objectifs visés par la prestation

PRÉ-REQUIS

- Cette prestation n'exige pas de pré-requis, elle est ouverte aux publics de tous niveaux.

INDICATEURS DE RÉSULTATS

- Sur 23 bilans de compétences réalisés en 2025, 4% des personnes sont satisfaites de la prestation et 96% très satisfaites.
- Nous proposons une moyenne de 2 à 3 enquêtes métiers auprès de professionnels afin de découvrir un métier. Cependant, ce choix est laissé à la libre appréciation du bénéficiaire.
- 50% des personnes ont réalisé le suivi à 6 mois

QUALITÉ DES INTERVENANTS

- Tous nos intervenants possèdent :
 - la qualification
 - les compétences
 - la maîtrise du cadre réglementaire et des outils TIC pour répondre aux exigences de la prestation

FINANCEMENT

- Le Bilan de Compétences est éligible au CPF
- Les conditions de prise en charge varient en fonction du statut du demandeur

Prix TTC : 1 880 €

